

COMMUNE DE LA BA

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 21/10/2022

République Françai Affiché le

Département du Vaud ID: 084-218400109-20221005-2022_030_D-DE

F-84120 La Bastidonne

Tél: 04.90.09.63.95

Mail: mairie@la-bastidonne.fr

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 14
Présents: 10
Absents: 1
Ayant donné procuration: 3

Qui ont pris part à la délibération :

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

DATE DE LA CONVOCATION 27 Septembre 2022 DATE D'AFFICHAGE 27 Septembre 2022

N°2022_030_D

Objet : Remboursement des frais pour le Congrès National des Maires à Paris

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel PARTAGE, maire.

ETAIENT PRESENTS: Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Emilie CONNAULTE, Laure VINCENT, Sandrine PEREIRA, Thomas NERVI, Vincent MARTIN, Lou LOMBARD, Éric LEVANTIS.

Excusés et ayant donné pouvoir : Alexandre HAYEK a donné pouvoir à Michel PARTAGE, Maryvonne ROSELLO a donné pouvoir à Béatrice GRELET, Hugues SERVIERE a donné pouvoir à Laure VINCENT.

Absent excusé: Aurélia BAZERLI. Secrétaire de séance: Éric LEVANTIS.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que deux élus participeront au Congrès des National des Maires à Paris cette année qui se déroulera du 22 au 24 novembre 2022.

Il est demandé à l'assemblée délibérante l'accord pour le remboursement des frais qui seront engagés par les élus lors de ce déplacement.

Montant estimatif: 1 200.00 €

Un détail des frais réels avec présentation des justificatifs sera demandé par la Trésorerie.

Décision

Après en avoir délibéré le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le remboursement des frais pour le Congrès National des Maires à Paris pour une sommes estimée à environ 1 200.00 €.



Fait à La Bastidonne, Le 05 octobre 2022, PARTAGE Michel, Maire